



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Préfecture
de La Savoie

**SERVICÉ DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS**

Groupement Gestion des Risques
Dossier suivi par : Ltn S. RUBI

Saint-Alban-Leyse, le 20/10/2022

CSA ALBERTVILLE PLÉNIÈRE

**RAPPORT DE VISITE N° 22
en date du 20/10/2022**

RÉFÉRENCES

Visité : Levée d'avis défavorable sur pièces
N° de l'établissement : 094E0012

DÉSIGNATION

Commune : CREST-VOLAND
Activité/Raison sociale : CVL LE PARAVIS
Adresse : 487 ROUTE DE BEL AVOINE - LE PARAVY
Propriétaire : SCI LA LOGERE
Exploitant : M. MOURNE
N° de téléphone : /

CLASSEMENT

Calcul de l'effectif	PUBLIC :	63	Dont hébergement :	63
	PERSONNEL :	2	TYPES :	RH
	TOTAL :	65	CATÉGORIE :	4

X. DÉCISION DE LA COMMISSION :

La commission, après avoir pris connaissance du rapport de visite qui lui a été présenté, émet un avis **favorable** à la poursuite de l'activité de l'établissement sur la commune de CREST-VOLAND.

Il appartient au maire de la commune de transmettre ce procès-verbal au propriétaire ou à l'exploitant.

Il appartient à l'exploitant ou au propriétaire de satisfaire au plus tôt aux prescriptions du présent rapport.

Conformément à l'article GE 4 de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié, cet établissement doit être visité périodiquement tous les 3 ans par la commission de sécurité.

Il appartiendra au maire de demander la visite auprès du secrétariat de la commission, au terme de ce délai.

Enfin, la commission précise qu'en l'absence de la réalisation de l'ensemble des prescriptions un avis défavorable sera émis à l'occasion de la prochaine visite périodique.

Le sous-préfet
Pour le sous-préfet
La secrétaire générale

Christelle PLA